



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

JM/LW

P.V. ENEJER 44

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

- 1. Adoption des projets de procès-verbal du 21 juillet 2022 et de la réunion jointe du 20 juillet 2022**
- 2. Présentation des priorités de la rentrée scolaire 2022/2023**
- 3. Divers**

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo

M. Marc Goergen remplaçant M. Sven Clement

Mme Octavie Modert, observatrice

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Luc Weis, Directeur du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

M. Alex Folscheid, M. Romain Nehs, Mme Francine Vanolst, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal du 21 juillet 2022 et de la réunion jointe du 20 juillet 2022

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

2. Présentation des priorités de la rentrée scolaire 2022/2023

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), donne la parole au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, qui présente les priorités de la rentrée scolaire 2022/2023, placée sous le signe d'« une éducation de qualité pour tous ». Pour offrir une telle éducation dès la petite enfance jusqu'à l'éducation des adultes, la modernisation et le développement de l'offre éducative seront poursuivis. La gratuité des structures d'éducation et d'accueil et des repas, l'introduction d'une aide aux devoirs accessible à tous, et la gratuité de l'enseignement musical public visent à garantir un accès égal de chaque élève à une offre d'éducation formelle et non formelle plus vaste et diversifiée. La qualité de l'offre scolaire ne peut être garantie que si elle repose sur les épaules d'un personnel bien formé dans tous les domaines. A cette fin, différents parcours d'entrée aux métiers d'enseignant et d'éducateur seront mis en place. La promotion des métiers de l'éducation sera renforcée par la création de débouchés professionnels et de nouveaux masters pour l'enseignement à l'Université du Luxembourg.

Les principales innovations de la rentrée scolaire 2022/2023 se présentent comme suit :

- l'introduction d'une nouvelle section N autour de l'entrepreneuriat dès l'année scolaire 2022/2023 et une section P - psychologie, pédagogie et sciences humaines dès l'année scolaire 2023/2024 dans l'enseignement secondaire classique ;
- la généralisation de la nouvelle discipline « *Digital sciences* » dans tous les lycées ;
- la création de nouvelles voies de formation dans la formation professionnelle : diplôme d'aptitude professionnelle dans le domaine de l'éducation, diplômes de technicien dans les domaines du tourisme et communication, en horticulture et paysagisme ;
- l'ouverture de l'Ecole internationale Gaston Thorn à Luxembourg-Ville en tant que sixième école européenne publique ;
- le développement de nouveau matériel et une approche modernisée pour l'apprentissage du français avec la série « *Salut, c'est...* », jusqu'au cycle 4 de l'enseignement fondamental ;
- un projet pilote d'alphabétisation en français dans quatre écoles de l'enseignement fondamental ;
- la prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans et le développement de nouvelles formes de formation ;
- l'amélioration de l'accueil, de l'orientation et du suivi des élèves arrivant en cours du cursus scolaire ;
- l'introduction d'équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) dans chaque lycée ;

- la gratuité de l'éducation non formelle (aide aux devoirs et accueil gratuit pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental, repas gratuits, enseignement musical gratuit) ;
- l'ouverture de forums parentaux (*Eltereforen*) comme lieux d'échange, d'information et d'accompagnement pour tous les parents ;
- la mise en place de trois nouveaux masters proposés par l'Université du Luxembourg aux titulaires d'un bachelor en sciences de l'éducation ;
- le remplacement du programme de recrutement « *Quereinsteiger* », qui prendra fin en 2023, par un programme de formation à plein temps à l'Université du Luxembourg à l'adresse des titulaires d'un diplôme d'études supérieures en relation avec un des objectifs de l'enseignement fondamental.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- En réponse à une question de Mme Simone Asselborn-Bintz (LSAP), il est précisé que le Ministère met à disposition l'application « *E-Bichelchen* » afin de permettre aux parents, enseignants et éducateurs d'échanger sur les devoirs à domicile de l'enfant. L'acquisition du matériel informatique nécessaire pour la consultation du nouvel outil informatique est de la responsabilité des partenaires scolaires.
- Interrogé par Mme Simone Asselborn-Bintz (LSAP), le représentant ministériel explique que, nonobstant l'introduction de la gratuité de l'accueil dans les structures de l'éducation non formelle et la prise en charge par l'Etat de la participation financière des parents au chèque-service accueil, le dispositif dudit chèque-service accueil reste en vigueur. L'accueil est gratuit pendant les semaines d'école, de 7 heures à 19 heures pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental. Durant les semaines de vacances et en dehors des créneaux horaires précités, le barème du chèque-service accueil est applicable.
- Mme Josée Lorsché (« déi gréng ») se renseigne sur les moyens par lesquels l'Université du Luxembourg entend baisser le taux d'échec supposé élevé des étudiants en sciences de l'éducation et assouplir les critères d'admission à ladite formation, afin de permettre à davantage d'étudiants d'y accéder et d'augmenter le nombre de diplômés en sciences de l'éducation susceptibles d'intégrer l'Education nationale. M. Claude Meisch explique que l'Université du Luxembourg propose d'ores et déjà des admissions conditionnelles aux candidats éligibles au programme du bachelor en sciences de l'éducation ne remplissant qu'en partie les critères d'admission requis, en leur permettant de rattraper les déficiences initiales en cours de formation. Ces programmes de rattrapage connaissent un succès certain. Alors que le taux d'échec en cours de formation dudit programme d'études n'est pas plus élevé que dans d'autres programmes, force est de constater que de nombreux candidats échouent aux exigences de la procédure d'admission. Il importe cependant d'augmenter le nombre d'étudiants dans ce programme d'études afin de combler les besoins élevés en personnel enseignant hautement qualifié, tout en maintenant la qualité de la formation offerte par l'Université du Luxembourg. C'est pour cette raison que le Ministère a signé une Convention avec l'Université visant à augmenter le nombre de diplômés d'un bachelor en sciences de l'éducation à un minimum de cent quatre-vingt par an (contre cent actuellement), et à mettre en place un bachelor en formation pédagogique destiné aux titulaires d'un bachelor en relation

avec un des objectifs de l'enseignement fondamental qui souhaitent accéder à la profession d'enseignant¹.

- Mme Martine Hansen (CSV) demande des précisions au sujet de la prolongation du dispositif de recrutement « *Quereinsteiger* ». M. Claude Meisch explique que, conformément à la loi afférente du 22 juin 2018, le dispositif prend fin en 2023. Une dernière vague de recrutement aura donc lieu en 2023. Les détenteurs d'un bachelors en relation avec un des objectifs de l'enseignement fondamental désireux d'accéder à la profession d'enseignant se verront ensuite proposer un bachelors en formation pédagogique d'une durée d'un an à l'Université du Luxembourg. Les premiers diplômés pourront être recrutés dès l'année scolaire 2024/2025.

- Répondant à une question de Mme Martine Hansen (CSV), le représentant ministériel explique que l'évaluation des Centres de compétences prévue dans la loi afférente est en cours de finalisation.

- Mme Martine Hansen (CSV) pose la question de savoir si les projets pilotes d'alphabétisation en français dans quatre écoles fondamentales seront suivis d'une évaluation. Répondant par l'affirmative à cette question, le représentant ministériel explique que lesdits projets seront accompagnés par le LUCET (« *Luxembourg Centre for Educational Testing* ») et d'autres chercheurs de la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales de l'Université du Luxembourg), et coordonnés par le SCRIPT. A noter que, pour les élèves alphabétisés en français, les rôles du français et de l'allemand sont inversés par rapport aux élèves alphabétisés en allemand : le français est la première langue écrite et parlée, l'apprentissage de l'allemand oral commence au cycle 2 et l'apprentissage de l'allemand écrit est introduit au cycle 3.1. Il est possible de proposer les deux alphabétisations dans une même classe, en séparant les élèves uniquement pour les leçons liées à la langue. M. le Directeur du SCRIPT rajoute que lesdits projets pilotes auront également comme conséquences des modifications au niveau de la formation initiale et continue des enseignants, qui doivent être familiarisés avec la nouvelle langue d'alphabétisation, de même qu'au niveau des épreuves standardisées, qui sont actuellement adaptées à l'évaluation des élèves alphabétisés en allemand uniquement.

- Interrogé par Mme Martine Hansen (CSV), M. le Directeur du SCRIPT explique qu'à défaut d'évaluation scientifique du nouveau matériel d'apprentissage de la langue française introduit depuis 2018, les informations sur l'impact de la nouvelle méthode d'apprentissage reposent essentiellement sur les réactions des enseignants recueillies lors des formations ainsi que sur les résultats du monitoring (épreuves standardisées) à moyen terme.

- Mme Martine Hansen (CSV) se renseigne sur l'introduction de nouvelles voies de la formation professionnelle en langue française. Le représentant ministériel explique que les formations menant au DAP en logistique, d'ajusteur-tourneur, de cuisinier, de serveur, de traiteur et de mécanicien de maintenance et de mécanique industrielle seront proposées en langue française à partir de l'année scolaire 2022/2023. Cette offre de formations en langue française sera élargie continuellement.

- Mme Martine Hansen (CSV) s'interroge sur la base légale pour l'introduction de la gratuité des repas dans les cantines scolaires de l'enseignement secondaire, étant donné que le projet de loi 7792 portant création d'une Administration de restauration collective dénommée « Restopolis », qui définit dans son article 11 les catégories d'élèves bénéficiant de la gratuité des repas, est toujours en cours d'instruction. Le représentant ministériel explique qu'en attente de l'entrée en vigueur de ladite loi en projet, la gratuité des repas dans les cantines de l'enseignement secondaire concerne les élèves dont les familles bénéficient d'une subvention

¹ Suite à une demande de Mme Martine Hansen (CSV), ladite convention est transmise par courrier électronique aux membres de la Commission.

pour ménage à faible revenu, telle que définie par la loi modifiée du 22 juin 2017 ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 20 septembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact